

01. PRÉSENTATION DU MODULE

- [Présentation du module](#)

Présentation du module

InfrasAccess permet d'interdire à certains utilisateurs ou à certains groupes d'utilisateurs (par exemple des sous-traitants) la consultation et le traitement des documents de certains tiers, **sans leur retirer l'accès aux tiers eux-mêmes**.

Exemple d'usage

Les factures d'un fournisseur sensible ne doivent être vues que par la direction et la comptabilité. Un sous-traitant, qui a pourtant besoin de consulter la fiche de ce fournisseur (coordonnées, contacts, contrats), ne doit voir ni ses factures, ni leurs paiements, ni les écritures bancaires correspondantes.

Périmètre de la version 1

Dans sa version 1, le module gère un seul type de document :

- les factures fournisseurs,
- ainsi que leurs paiements et les écritures bancaires de ces paiements.

Le module fonctionne par « **LISTE BLANCHE** » : chaque règle est une **AUTORISATION**. Dès qu'un tiers a au moins une règle pour un type de document, seuls les utilisateurs et les groupes de ses règles voient ces documents ; tous les autres utilisateurs en sont privés. Un tiers sans aucune règle reste visible par tous, selon les droits **Dolibarr** habituels.

Informations générales

Élément	Valeur
Module	InfrasAccess (numéro 550097)
Version du manuel	22.0.0 (octobre 2026)
Éditeur	InfraS - https://www.infras.fr - support@infras.fr
Compatibilité	Dolibarr 22 (standard et LTS by InfraS), 23 et 24 PHP 7.1 à 8.4, avec ou sans le module Multi-société

Principes de fonctionnement

Composition d'une règle

Une **règle** associe trois éléments :

1. un **tiers** (fournisseur) ;
2. un **type de document** (version 1 : « Factures fournisseurs ») ;
3. une cible autorisée : soit un utilisateur, soit un groupe d'utilisateurs (jamais les deux à la fois)

Effets d'une règle

- **TIERS SANS RÈGLE** : ses documents sont visibles par tous ceux qui en ont le droit dans **Dolibarr**. Le module n'intervient pas.
- **TIERS AVEC AU MOINS UNE RÈGLE** : ses documents sont RÉSERVÉS. Seuls les utilisateurs autorisés (directement ou par l'un de leurs groupes) peuvent voir et traiter les factures fournisseurs de ce tiers, leurs paiements et les écritures bancaires de ces paiements. Tous les autres utilisateurs en sont privés, quels que soient leurs droits **Dolibarr**.
- Dans tous les cas, le tiers lui-même reste visible et modifiable par tous, selon les droits **Dolibarr** de chacun. Les autres documents du tiers (commandes, propositions, contrats, etc.) ne sont pas concernés par la version 1 du module.

Utilisateur restreint et cumul des règles

Un utilisateur est dit « **restreint** » dès qu'il existe au moins un tiers avec des règles sur lequel il n'est pas autorisé (ni directement, ni par un de ses groupes). Les autorisations personnelles et celles des groupes se cumulent.

POINT D'ATTENTION IMPORTANT : dès qu'un tiers reçoit sa première règle, tous les utilisateurs non cités deviennent restreints sur ce tiers, y compris le personnel interne (comptabilité, direction) et les comptes techniques (tâches planifiées, imports, réception des factures électroniques). Pensez à les autoriser sur chaque tiers réservé, par exemple en créant un groupe « Interne » autorisé sur tous les tiers réservés. Il n'existe pas de réglage « toujours autorisé » dans le module.

Les règles d'un utilisateur et celles de ses groupes se cumulent : l'ensemble des tiers interdits à un utilisateur est la réunion des tiers visés par ses règles personnelles et par les règles de tous ses groupes.

Le module **ne modifie aucun fichier du cœur de Dolibarr** ni d'un module tiers : il agit uniquement par ses propres pages, ses hooks et son trigger. Il reste donc compatible avec les mises à jour de Dolibarr.